Formation de promoteur immobilier : les meilleures écoles en France

Le sommaire de l'article

- La formation pour devenir promoteur immobilier
- Les différentes étapes de la formation
- Les compétences nécessaires pour devenir promoteur immobilier
- Les diplômes et certificats requis pour devenir promoteur immobilier
- Les écoles et universités proposant des formations en immobilier
- Les organismes professionnels de l'immobilier

Le promoteur immobilier est un professionnel qui s'occupe de la construction, de l'achat ou de la vente d'immeubles. Il doit être titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 minimum en immobilier ou en économie.

Il existe plusieurs écoles en France qui proposent des formations en immobilier. Parmi les meilleures écoles, on peut citer :
- l'Institut Supérieur du Commerce Immobilier (ISCI) ;
- l'Institut Français de la Promotion Immobilière (IFPI) ;
- l'Ecole Supérieure des Professions Immobilières (ESPI).

Les étudiants qui souhaitent se spécialiser dans la promotion immobilière peuvent suivre une formation de niveau bac +5, comme le Master professionnel Promoteur-constructeur de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).\r\n

Ce master forme les étudiants aux métiers de la promotion immobilière, de la construction et de l'aménagement. Les étudiants acquièrent les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exercer le métier de promoteur immobilier. La formation comporte des enseignements en gestion, en économie, en droit, en urbanisme et en aménagement du territoire.

Les étudiants qui souhaitent se spécialiser dans la promotion immobilière peuvent également suivre une formation de niveau bac +3, comme le Bachelor Promoteur-constructeur de l'Institut supérieur des techniques économiques et commerciales (ISTEC).

Ce bachelor forme les étudiants aux métiers de la promotion immobilière, de la construction et de l'aménagement. Les étudiants acquièrent les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exercer le métier de promoteur immobilier. La formation comporte des enseignements en gestion, en économie, en droit,

en urbanisme et en aménagement du territoire.\r\n